



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 131 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Septième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ont commencé à être utilisées par l'ONU comme prévu avec la mise en œuvre d'une comptabilité conforme à ces normes dans les opérations de maintien de la paix, à partir du 1^{er} juillet 2013; l'Organisation établit actuellement ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour ces opérations, qui doivent être présentés avant le 30 septembre 2014. Pour les autres composantes de l'ONU, les normes IPSAS sont appliquées à la comptabilité depuis le 1^{er} janvier 2014, et les préparatifs sont en bonne voie pour la présentation d'états financiers conformes à ces normes avant le 31 mars 2015. Le présent rapport expose en détail la manière dont les risques sont gérés préventivement pour assurer la réalisation de ces objectifs et décrit les dispositions prises en vue de pérenniser le respect des normes IPSAS et d'appuyer la valorisation des avantages qui en découlent.

En 2006, par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS pour la présentation des états financiers de l'ONU. Depuis 2008, le Secrétaire général présente chaque année un rapport d'étape à l'Assemblée sur la mise en application de ces normes (A/62/806, A/64/355, A/65/308, A/66/379, A/67/344 et A/68/351); le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'application des normes à l'ONU et dans l'ensemble des organismes des Nations Unies durant la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

* A/69/150.



Entre 2008 et 2012, 21 des 24 organismes ont bien effectué le passage aux nouvelles normes. Ces 21 organismes ont également produit des états financiers conformes à ces normes pour 2013, démontrant ainsi qu'ils sont capables d'en respecter les prescriptions de façon suivie. La mise en application est assurée selon le calendrier prévu pour les trois autres organismes.

Il est demandé à l'Assemblée générale de prendre note du présent rapport.

I. Introduction

1. En 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion, qui relève du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, a recommandé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) afin d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

2. En 2006, le Comité de haut niveau a lancé un projet à l'échelle du système, qui est cofinancé par l'ensemble des organismes des Nations Unies, afin d'assurer une application harmonisée des normes IPSAS et de réaliser des économies dans la solution des problèmes d'application communs, le principe étant que chaque organisme est responsable de la mise en application des normes à son niveau et qu'il bénéficie pour ce faire de l'aide et des conseils d'une équipe chargée du projet.

3. À la fin de 2007, l'équipe chargée du projet à l'échelle du système avait mis au point un ensemble de conventions et de directives conformes auxdites normes pour harmoniser la présentation des états financiers dans tous les organismes des Nations Unies et, entre 2008 et 2012, 21 des 24 organismes ont adopté les nouvelles normes. Les trois autres organismes, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) s'emploient actuellement à assurer leur mise en application pour l'année financière 2014.

4. En 2006, par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS pour l'Organisation des Nations Unies; elle a également approuvé les ressources nécessaires au lancement du processus de mise en œuvre de ces normes par l'Organisation et au passage à un progiciel de gestion intégré de nouvelle génération sur lequel elle devrait s'appuyer pour leur application.

5. En 2013, l'ONU a commencé à appliquer les normes IPSAS pour la comptabilité des opérations de maintien de la paix; comme prévu, les premiers états financiers se rapportant à ces opérations devraient être publiés au plus tard le 30 septembre 2014. Les nouvelles normes ont également été mises en application pour les autres activités de l'Organisation et les états financiers s'y rapportant seront publiés au plus tard le 31 mars 2015.

6. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis, tant par l'ONU (sect. II) que par les différents organismes du système (sect. III), pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, et présente les mesures appelant une décision de l'Assemblée générale (sect. IV).

II. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public à l'ONU

A. Vue d'ensemble

7. La période considérée a été marquée par la réalisation de plusieurs objectifs intermédiaires importants visés dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS, en particulier pour les opérations de maintien de la paix; il s'agit notamment de la mise au point définitive des soldes d'ouverture et de leur examen par le Comité des commissaires aux comptes, ainsi que de l'établissement d'états

financiers à blanc sur les comptes clos le 31 décembre 2013. Pour ce qui est des autres activités de l'Organisation, les soldes d'ouverture établis au 1^{er} janvier 2014 ont été soumis par les bureaux et sont actuellement contrôlés et consolidés; en outre, le processus d'établissement d'états financiers à blanc au 30 juin 2014 a été lancé.

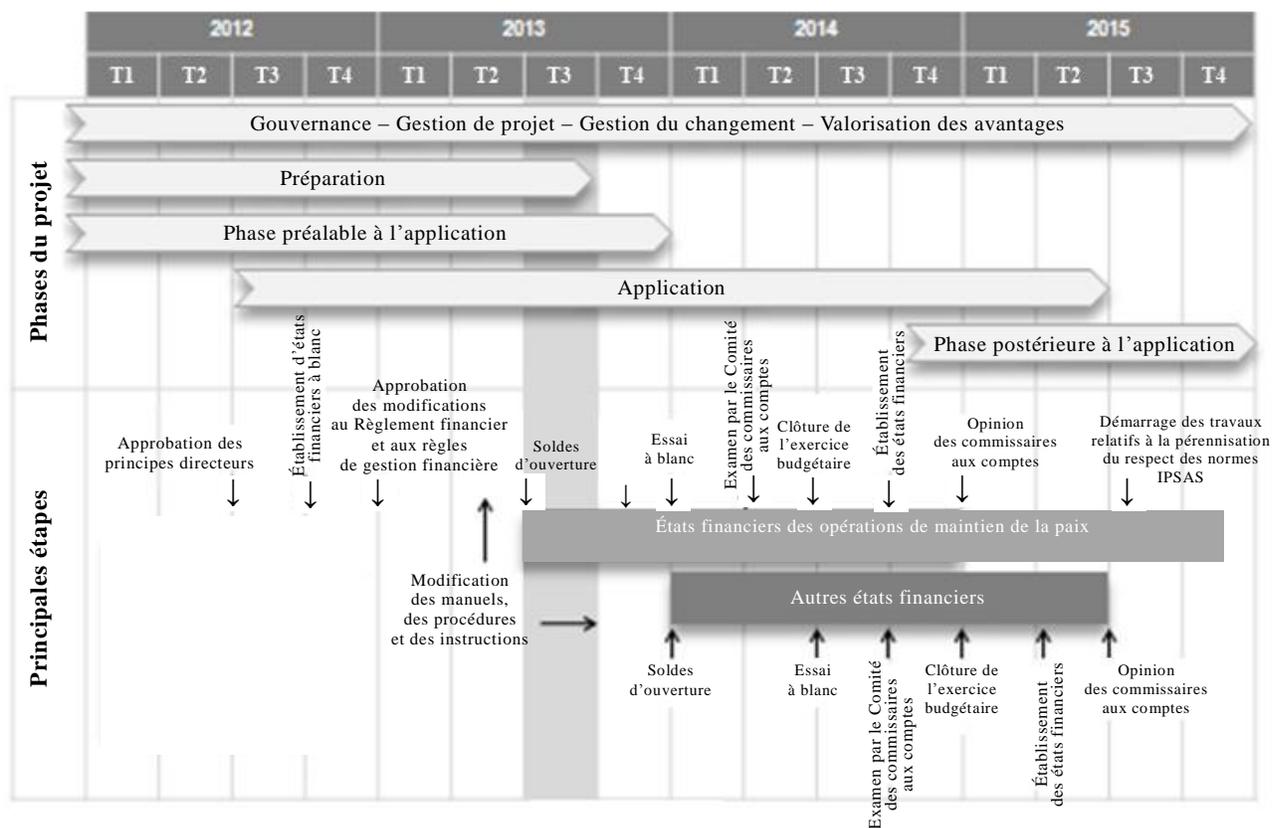
8. Les activités de mise en œuvre qui étaient au centre de ces grandes étapes ont été animées par les équipes IPSAS déployées dans les bureaux extérieurs, les commissions régionales, les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les autres bureaux, qui étaient encadrées et supervisées au niveau central par l'équipe IPSAS de l'ONU, l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions et le bureau de la gestion du projet IPSAS, au Siège.

9. La mise en œuvre harmonieuse des normes IPSAS est subordonnée, dans une large mesure, à la disponibilité du nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja. Cette constatation a amené l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/247 A, à réaffirmer qu'Umoja était l'élément central sur lequel reposerait l'application de ces normes.

10. Umoja-Démarrage a été mis en service dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, mais le module de comptabilité des actifs n'a pas encore été déployé et les comptes des opérations de maintien de la paix n'ont pas été entièrement transférés dans Umoja, au Siège. À titre transitoire, deux systèmes existants – le Système intégré de gestion (SIG) et Galileo – ont été améliorés pour que les prescriptions des normes IPSAS relatives à la communication de l'information puissent être respectées. L'établissement des états financiers à blanc au 31 décembre 2013 pour les opérations de maintien de la paix a permis de tester les dispositions transitoires et d'assurer ainsi la réalisation d'un autre objectif intermédiaire important : la validation de l'architecture des systèmes et des processus de transition liés à la production des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour ces opérations.

11. La figure I fait apparaître les principales phases du projet pour chaque trimestre jusqu'à la fin de 2015 et les principales étapes pour les états financiers des opérations de maintien de la paix et les autres états financiers.

Figure I
Phases et étapes du projet



12. Une autre réalisation importante à signaler pour la période considérée est l'accord auquel on est parvenu avec le Comité des commissaires aux comptes sur la définition et le traitement des stocks des opérations de maintien de la paix, y compris la méthode à employer pour estimer la valeur des stocks sans valeur marchande qui sera indiquée dans les états financiers établis selon les normes IPSAS. Le Comité convient à présent que les principes directeurs, y compris les dispositions relatives sur la valorisation des stocks des opérations de maintien de la paix, sont complets et satisfaisants (voir A/69/155, par. 11).

13. Dans sa résolution 68/247, l'Assemblée générale a engagé instamment les équipes chargées de la mise en application des normes IPSAS et du projet Umoja à collaborer davantage. Au cours de la période considérée, ces équipes ont continué de coopérer étroitement afin de faire coïncider leurs plans respectifs, de coordonner les activités communes, de tirer parti des effets de synergie chaque fois que possible et de progresser autant que possible. Cette coopération est illustrée par le fait que les bureaux de gestion des projets IPSAS et Umoja ont harmonisé leurs inventaires des risques et mis en commun des outils et des méthodes. En outre, des ateliers organisés conjointement par les équipes IPSAS et Umoja sur la question de l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS ont eu lieu en octobre 2013 à l'Office des Nations Unies à Genève et en novembre 2013 au Siège

de l'ONU, et un autre atelier portant sur la préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix s'est tenu en mai 2014, à Entebbe (Ouganda).

B. Gouvernance

14. Le Comité directeur pour les normes IPSAS¹, qui a été reconstitué en 2013 et se compose principalement de sous-secrétaires généraux responsables de plusieurs domaines d'activité de l'Organisation, a continué d'exercer un contrôle rigoureux sur le projet pendant la période considérée, en prêtant une attention particulière à la gestion des risques et des problèmes majeurs, et en suivant parallèlement le déploiement d'Umoja et les améliorations apportées aux systèmes existants dans le cadre des dispositions transitoires appliquées pour assurer l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Le Comité directeur a également fourni des orientations sur les questions de politique générale en suspens, en veillant à ce que les dispositions prises pour le règlement de ces questions soient étroitement coordonnées avec le Comité des commissaires aux comptes.

15. Le dispositif d'assurance a continué de fournir des évaluations indépendantes sur le déroulement du projet, en validant les informations communiquées à ce sujet et en produisant des analyses et des recommandations aux fins de sa bonne exécution.

16. Toutes les recommandations initiales du dispositif d'assurance ont été appliquées de façon satisfaisante, en particulier avec la mise en place de contrôles et de procédures visant à améliorer l'exactitude des rapports mensuels. Les recommandations étaient fondées sur des inspections faites sur le terrain, des entretiens avec des membres du personnel et l'examen de documents de travail et de rapports.

17. Le Comité de gestion et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ont continué d'examiner et de suivre de près le déroulement du projet, y compris les travaux relatifs à la valorisation des avantages découlant des normes IPSAS; ils ont tous les deux appuyé la démarche effectuée auprès du Comité des commissaires aux comptes pour obtenir son accord sur la définition et le traitement des stocks aux fins de l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Dans son rapport annuel (A/69/304), le Comité consultatif s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes IPSAS et indiqué son intention d'examiner le plan de valorisation des avantages qui en découlent lors de sa prochaine session, en décembre 2014.

18. On a continué d'inclure des objectifs axés sur les normes IPSAS dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires pour encourager la prise en main des activités liées à la mise en application de ces normes au niveau des bureaux ou des

¹ Le Comité directeur pour les normes IPSAS est présidé par la Contrôleuse et se compose des sous-secrétaires généraux à l'appui aux missions, aux affaires économiques et sociales, aux affaires humanitaires, à l'informatique et aux communications et aux services centraux d'appui, du Directeur du projet Umoja, lequel a rang de Sous-Secrétaire général, des directeurs de l'administration des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne et des chefs des services administratifs de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

missions. Pour 2014, la suite donnée au plan de mise en application des normes IPSAS sera mesurée, dans les opérations de maintien de la paix, à l'aune du respect des instructions relatives à l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes et, dans les autres entités, en évaluant la fiabilité des données communiquées pour les soldes d'ouverture et les états financiers établis à blanc.

C. Gestion du risque

19. Le Comité directeur a continué d'examiner périodiquement la carte des « points chauds » (fig. II), avec l'assistance du bureau de la gestion du projet, afin de veiller à ce que des mesures d'atténuation des risques soient prises en temps opportun. La direction continue de fixer son attention sur les facteurs qui font obstacle à la mise en application des normes IPSAS en temps voulu et sur les risques liés au retard pris dans le déploiement d'Umoja.

20. Les problèmes qui ont engendré des risques dans le processus de mise en œuvre des normes IPSAS sont les suivants : a) le décalage entre le calendrier de déploiement d'Umoja et le calendrier de communication de l'information lié aux nouvelles normes; b) le retard dans la mise en service d'Umoja; et c) la régularisation des postes non soldés concernant les rapprochements bancaires, les états de paie et les dettes dans Umoja. Les deux premiers problèmes sont apparus au cours des périodes précédentes et un dispositif d'atténuation des risques a déjà été mis en place, à savoir des dispositions transitoires prévoyant des améliorations à apporter à Galileo et au SIG et l'utilisation de ce dernier système pour produire les premiers jeux d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Le troisième problème, qui a surgi après la publication du sixième rapport d'étape, a été traité par une réorganisation des ressources dans les missions et par le déploiement de spécialistes du Siège dans certaines missions pour résorber l'arriéré des écritures à saisir dans Umoja. Par ailleurs, des améliorations techniques ont été apportées à Umoja et la formation pratique à l'utilisation du progiciel a été renforcée dans les missions. Les progrès font l'objet d'un suivi minutieux et les arriérés ont déjà été considérablement réduits.

21. Au cours de la période considérée, un risque majeur a été ajouté à la carte des « points chauds » du fait que le Comité des commissaires aux comptes a souligné les risques inhérents à l'utilisation de systèmes multiples pour l'enregistrement des données comptables. Afin d'atténuer les risques majeurs inclus dans la carte des « points chauds », on a élaboré des plans qui prévoient notamment un suivi plus vigilant des grandes étapes et la fourniture d'instructions détaillées sur les systèmes et les changements des modes de fonctionnement; le lancement d'un projet visant à améliorer la qualité des données relatives aux ressources humaines dans les missions de maintien de la paix; et un renforcement des contrôles en vue de garantir l'intégrité des flux de données entre les différents systèmes d'enregistrement des opérations en procédant à des rapprochements et en vérifiant les totaux. D'autre part, le Comité des commissaires aux comptes intervient plus fréquemment à présent pour assurer le règlement rapide de toute question d'ordre général liée aux normes IPSAS et la mise en œuvre des solutions élaborées.

actualisées ont été lancées pour assurer la réalisation des objectifs d'étape et l'obtention des résultats attendus indiqués dans la figure I.

24. Au mois d'août 2014, le logiciel de gestion du projet était installé sur 78 sites, dont 30 départements et bureaux du Siège, pour suivre le déroulement des travaux sur l'établissement des soldes d'ouverture aux normes IPSAS³. Tous les mois, des rapports actualisés sur l'état d'avancement des travaux, les risques, les demandes et les commentaires formulés sont présentés au Comité directeur et mis à la disposition des agents d'exécution du projet. À mesure que la mise en œuvre progressait, le logiciel a été amélioré de façon à le rendre plus performant pour la collecte d'informations utiles et précises et l'exercice d'un contrôle efficace.

25. À la lumière des enseignements tirés de l'expérience, le logiciel de gestion du projet a été renforcé, dans le contexte des opérations de matière de maintien de la paix, par l'adjonction d'évaluations écrites soumises par le Directeur de l'appui à la mission/Chef de l'appui à la mission au sujet des principaux domaines d'activité liés au projet, des progrès réalisés et des risques recensés pour la mission qu'il supervise. Ces informations ont été exploitées par le dispositif d'assurance du projet, les équipes IPSAS locales et l'équipe du Département de l'appui aux missions chargée du suivi de la situation sur le terrain, pour évaluer l'état d'avancement des travaux dans différentes entités.

26. L'équipe chargée du suivi de la situation sur le terrain, basée au Centre de services régional d'Entebbe, a continué de remplir la fonction de premier intervenant pour les questions relatives à l'application des normes IPSAS au sein des missions, et elle a présenté régulièrement des rapports à l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions sur l'état d'avancement des activités liées à cette mise en œuvre au niveau local.

Dispositions transitoires

27. Les dispositions transitoires ont été conçues pour faciliter l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS en attendant le déploiement intégral d'Umoja. Elles comprennent des améliorations, tant sur le plan technique que sur celui de la gestion du changement, apportées aux principaux systèmes existants, c'est-à-dire essentiellement Galileo et le SIG. Ces dispositions ont été planifiées et appliquées de manière à réduire les erreurs manuelles et à établir des pistes de vérification solides.

28. Au cours de la première année, les états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix et les autres entités seront établis par le SIG au moyen du grand livre parallèle créé pour la comptabilité tenue selon les normes IPSAS (qui sera utilisé comme « registre ») et d'une interface avec Umoja, et en utilisant une combinaison de processus manuels et semi-automatisés, dont les résultats seront saisis pour un enregistrement dans le grand livre parallèle. En raison du retard enregistré dans le remplacement du SIG par Umoja au Siège de

³ Conformément à des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur l'audit de la gestion du projet de mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public au Secrétariat de l'ONU, selon lesquelles les activités menées au Siège devaient être incorporées dans des rapports récapitulatifs et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité devait démontrer que des outils de gestion avaient été mis en place, dans le cadre du projet, pour le suivi des travaux relatifs à la modernisation des systèmes, aux immobilisations corporelles et aux stocks.

l'ONU, la stratégie a également été modifiée de manière à inclure la production des états financiers conformes aux normes IPSAS par le SIG pour la deuxième année. Les mécanismes de consolidation et de communication de l'information seront progressivement basculés vers le système Umoja lorsque son déploiement sera stabilisé et qu'il sera accessible sur un plus grand nombre de sites.

29. Les modifications à apporter au SIG et à Galileo ainsi qu'aux interfaces temporaires connexes avec Umoja pour appuyer les opérations de maintien de la paix ont été entièrement mises au point et validées lors des essais à blanc effectués pour les états financiers. Le grand livre parallèle créé dans le SIG pour la comptabilité tenue selon les normes IPSAS est utilisé actuellement comme un « registre » aux fins de l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix, et des états financiers à blanc pour les autres entités.

Cadre réglementaire

30. Le cadre réglementaire institué pour les normes IPSAS est l'ensemble structuré des documents qui définissent et organisent les mécanismes de contrôle de l'Organisation requis pour assurer la tenue d'une comptabilité et l'établissement de rapports financiers conformes à ces normes. Ces documents comprennent des règlements, règles, politiques, pratiques, procédures et manuels établis dans le but de permettre une application cohérente des normes IPSAS et d'appuyer la valorisation des avantages qui en découlent.

31. Dans le cadre du processus de renforcement du cadre réglementaire, des principes directeurs concernant l'application des normes IPSAS (ST/IC/2013/36) ont été publiés en décembre 2013, à l'issue de consultations approfondies, notamment avec le Comité des commissaires aux comptes. Ils ont été complétés par des instructions opérationnelles plus détaillées, regroupées dans 19 documents directifs.

32. Un manuel de comptabilité est également en cours de rédaction. Ce manuel traite à la fois des conventions issues des normes IPSAS et des processus d'Umoja-Démarrage et guide l'utilisateur pour le traitement des opérations comptables dans l'environnement Umoja en vue d'appuyer la tenue d'une comptabilité et l'établissement d'états financiers conformes aux normes en question. La première version a été publiée en juin 2014 en vue d'une validation et la version définitive sera mise au point en quatre étapes, comme suit : a) examen par les principales parties prenantes, y compris l'équipe Umoja; b) présentation de questions et de points soulevés par les principales parties prenantes; c) organisation d'un atelier pour la validation du manuel; et d) publication de la Version I du manuel. Le manuel sera publié sous forme électronique, accompagné d'une fonction de recherche et contiendra des liens hypertextes.

33. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU ont été mis à jour en fonction des normes IPSAS. Le 1^{er} juillet 2013, le Secrétaire général a publié une édition révisée (ST/SGB/2013/4), en précisant que les changements se rapportant à des entités autres que les opérations de maintien de la paix ne prendraient effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette révision a entraîné la mise à jour d'autres circulaires du Secrétaire général, notamment celles qui ont trait à la délégation de pouvoir en vertu des règlements financiers et des règles de gestion financière du PNUE, d'ONU-Habitat et de l'ONU-DC. En outre, plusieurs

instructions administratives font actuellement l'objet d'une mise à jour aux fins de l'application des normes IPSAS, dont celle relative à la gestion des biens.

D. Gestion du changement

Formation

34. La formation a été assurée sous forme de cours en ligne ou de cours encadrés par des formateurs à l'intention des fonctionnaires de l'Organisation chargés ou non des finances. Les cours en ligne sont encore offerts à des fins de familiarisation et d'initiation, et couvrent dans ce cas les besoins des fonctionnaires nouvellement recrutés ou non formés, ou de remise à niveau pour ceux qui ont déjà suivi des cours. Une formation plus approfondie et spécialisée au maniement des normes a été dispensée dans le cadre de cours encadrés par des formateurs, afin de pouvoir donner de plus amples explications, d'étudier des cas concrets et d'examiner des questions concernant l'établissement des soldes d'ouverture et des états financiers à blanc.

35. En août 2014, environ 10 048 fonctionnaires avaient suivi en ligne le module de familiarisation, 9 124 la formation au maniement des normes et 3 555 la formation de niveau intermédiaire. Une formation de niveau avancé pour les opérations de maintien de la paix a été dispensée lors de l'atelier organisé à Entebbe en mai 2014, avec la participation de 95 agents. La formation avancée destinée au personnel autre que celui des opérations de maintien de la paix doit avoir lieu en décembre 2014. Le nombre total des bénéficiaires des modules de familiarisation, de formation au maniement des normes et de formation intermédiaire a été supérieur au nombre prévu dans l'objectif de fin de projet (voir fig. III).

Figure III
Formation aux normes IPSAS (au 29 août 2014)

<i>Formation de familiarisation</i>	<i>Formation de base au maniement des normes</i>	<i>Formation de niveau intermédiaire</i>	<i>Formation de niveau avancé</i>
Troisième trimestre 2014 : environ 10 048 personnes formées	Troisième trimestre 2014 : environ 9 124 personnes formées	Troisième trimestre 2014 : environ 3 555 personnes formées	Troisième trimestre 2014 : environ 95 personnes formées
Troisième trimestre 2013 : environ 9 600 personnes formées	Troisième trimestre 2013 : environ 8 300 personnes formées	Troisième trimestre 2013 : environ 3 300 personnes formées	Objectif vraisemblablement atteint pour 2014
Objectif initial : 10 000 à la fin du projet	Objectif initial : 7 500 à la fin du projet	Objectif initial : 2 900 à la fin du projet	Objectif initial : 500 à la fin du projet
Porte sur les avantages et les changements liés au passage aux normes	Porte sur les notions et les principes pour les fonctionnaires directement concernés par les normes	Destinée aux fonctionnaires occupant des fonctions financières et non financières qui établissent les soldes d'ouverture. Formation intersectorielle, par exemple aux contrôles internes des actifs et des données	Destinée aux fonctionnaires occupant des fonctions financières qui participent directement à l'établissement des états financiers, porte sur la manière d'établir des états conformes aux normes IPSAS
Permet 	Permet 	Permet 	Permet 
D'acquérir les connaissances nécessaires pour préparer le passage aux normes De comprendre les changements, les avantages et les problèmes liés au passage aux normes <i>Note:</i> Le cours de familiarisation est le socle sur lequel les autres cours IPSAS reposent.	De pouvoir expliquer et appliquer la terminologie IPSAS (par exemple, amortissements, dépréciations ou stocks) De comprendre le niveau d'information devant figurer dans les états financiers conformes aux normes; bonne connaissance des politiques appliquées dans l'ensemble du système des Nations Unies	De fournir des informations exactes sur les stocks, les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles, les contrats de location et les immobilisations incorporelles De recueillir, conformément aux normes, des informations exactes permettant d'établir les soldes d'ouverture, d'acquérir une connaissance approfondie des grands domaines sur lesquels les principes directeurs portent.	D'établir des états financiers conformes aux normes, y compris les notes y afférentes D'avoir une compréhension approfondie des domaines couverts par les principes directeurs et de se référer à toutes les normes IPSAS <i>Note:</i> Ces fonctionnaires devront continuer à se former tous les ans aux mises à jour et aux nouvelles normes.

Communication

36. Une stratégie différenciée couvrant tous les besoins en communication des partenaires du projet a été élaborée pour assurer une communication efficace durant la phase de mise en application. Au niveau des cadres supérieurs, la communication continue d'être axée sur les problèmes ralentissant l'exécution du projet et les risques associés à la mise en service d'Umoja, l'objectif étant que la hiérarchie maîtrise comme il convient les activités de mise en application des normes propres à chaque bureau.

37. Au niveau des opérations, la priorité a consisté à donner des conseils pratiques aux fins de l'établissement des soldes d'ouverture ainsi que celui d'états financiers conformes aux normes IPSAS, dans un cadre tant formel qu'informel. Des indications officielles ont été données sous formes d'instructions, diffusées dans des mémorandums, à l'occasion d'ateliers ou de la présentation d'exposés, dans des documents de travail et lors de visioconférences. Dans le cadre de ses fonctions de service d'assistance, l'équipe IPSAS de l'Organisation a donné des conseils informels aux équipes locales de mise en application des normes, dans des courriers électroniques ou lors de réunions et de conversations téléphoniques. La coordination entre le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Département de l'appui aux missions, l'équipe Umoja et les équipes IPSAS locales s'est intensifiée à mesure que la mise en application des normes et la mise en service d'Umoja progressaient.

38. D'importantes initiatives ont été prises pour favoriser la gestion du changement et la communication depuis la publication du sixième rapport sur l'adoption des normes IPSAS. En voici un récapitulatif :

a) Des visioconférences avec les bureaux extérieurs et les missions de maintien de la paix ont été périodiquement organisées au cours de l'établissement à blanc des états financiers et des soldes de clôture et la soumission des soldes d'ouverture concernant les entités autres que les opérations de maintien de la paix;

b) Des ateliers IPSAS/Umoja ont été organisés à divers endroits : deux pour le personnel autre que celui du maintien de la paix, à Genève et à New York, pour examiner les modalités d'établissement des soldes d'ouvertures selon les normes IPSAS; un atelier destiné aux missions politiques spéciales a été organisé au Koweït pour examiner les modalités d'établissement des soldes d'ouvertures selon les normes IPSAS ainsi que le passage à Umoja; et deux ateliers à l'intention des opérations de maintien de la paix ont eu lieu à Entebbe. Tenu en novembre 2013, le premier atelier pour les opérations de maintien de la paix avait pour objet d'étudier la méthode d'évaluation standard des biens immobiliers des missions et de donner aux coordonnateurs des questions relatives aux biens immobiliers une formation à l'estimation et à l'actualisation de la valeur des biens immobiliers dans Umoja. Le deuxième atelier, tenu en mai 2014, visait à étudier les préparatifs des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS et à former les principaux fonctionnaires des finances des missions à l'examen des données d'information financière figurant dans Umoja;

c) Des visites à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie ont été

organisées en mars 2014 pour étudier les états financiers établis à blanc et évaluer l'état de préparation à l'application des normes;

d) La Division de la comptabilité a organisé, à l'intention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un atelier de deux jours consacré aux principes des normes IPSAS et à leur application à l'ONU, ainsi qu'à l'analyse de l'information figurant dans les états financiers établis conformément aux normes.

39. Des annonces de projet et d'autres éléments de correspondance sont publiés sur le site de collaboration en ligne (<https://unishare.un.org/unitednationsipsas>) et le site Internet du projet (<http://ipsas.un.org>) pour répondre aux besoins en communication des partenaires. En outre, des articles ont périodiquement été publiés sur iSeek pour informer les fonctionnaires des progrès de la mise en application des normes IPSAS et des activités à venir.

40. Une formation sera dispensée durant le quatrième trimestre 2014 dans le cadre d'un module de formation à la valorisation des avantages tirés de l'application des normes IPSAS. Elle se déroulera de deux façons : soit directement auprès des participants à New York, soit en ligne pour les participants des autres sites géographiques.

E. Mise en application des normes

Opérations de maintien de la paix

41. De nombreux modes de fonctionnement des opérations de maintien de la paix ont été remaniés pour favoriser l'adoption des normes IPSAS. Cette réorganisation s'est faite principalement dans le cadre du projet Umoja et d'améliorations apportées au système Galileo. Qui plus est, certaines prescriptions des normes IPSAS ont conduit à modifier des opérations manuelles effectuées sur instruction du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et du Département de l'appui aux missions. Les prescriptions concernant les biens immobiliers, les actifs corporels et les stocks ont eu la plus grande incidence pour les missions en ce qui concerne aussi bien le volume des travaux menés pour collecter et nettoyer les données nécessaires afin d'assurer la conformité aux normes, que le nombre de fonctionnaires ayant participé à cet exercice.

42. La comptabilisation des biens immobiliers a sans doute posé le plus de difficultés car il n'avait pas été tenu auparavant d'inventaire complet de ces biens et il n'existait pas de système informatique en place à cet effet. En collaboration avec l'équipe de l'ONU et le Bureau des services centraux d'appui, l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions a établi et appliqué une méthode d'évaluation standard reposant sur la méthode du coût de remplacement pour déterminer la valeur des biens des missions. Celles-ci ont vérifié physiquement leurs biens, ont rassemblé les justificatifs les concernant, les ont classés selon les catégories prévues dans les normes IPSAS, leur ont attribué une durée d'utilité, en ont estimé la valeur selon la méthode du coût de remplacement et les ont enregistrés dans Umoja.

43. L'adoption des normes a conduit à suivre plus rigoureusement la quantité et la qualité des stocks, et à exécuter des processus opérationnels essentiels pour faciliter l'estimation, conformément aux normes IPSAS, de la valeur des biens immobiliers, des actifs corporels et des stocks.

Comptabilité des stocks

44. Comme indiqué précédemment (voir A/68/351, par. 27), les conventions comptables de l'Organisation relatives à la comptabilisation des stocks prévoient que seuls les biens destinés à la vente ou à la distribution et les stocks stratégiques pour déploiement rapide sont considérés comme des stocks ayant une valeur « marchande » à comptabiliser parmi les actifs courants dans les états financiers. Tous les autres stocks seront comptabilisés en charges mais seront suivis et gérés comme ceux ayant une valeur marchande. Cette convention est conforme aux prescriptions de la norme IPSAS pertinente.

45. Toutefois, le Comité des commissaires aux comptes a considéré que le traitement comptable consistant à passer en charges tous les stocks n'ayant pas de valeur marchande serait contraire au principe d'importance relative, vu que les opérations de maintien de la paix détiennent des quantités importantes de stocks non marchands. En conséquence de quoi, l'ONU a recherché en consultation avec le Comité une solution pratique tenant compte des problèmes rencontrés dans les opérations de maintien de la paix.

46. Une méthode d'estimation assistée par ordinateur a été mise au point pour estimer la valeur des stocks non marchands dans les opérations de maintien de la paix. Elle repose sur les données du système Galileo, et prévoit d'effectuer périodiquement des vérifications physiques tout au long de l'année plutôt qu'une vérification complète de tous les stocks à la fin de la période comptable.

47. L'inventaire physique et l'enregistrement des données dans le système Galileo seront soumis à des contrôles accrus afin de pouvoir compter sur la fiabilité desdites données. Les articles obsolètes recensés au cours des inventaires seront directement radiés et une moins-value enregistrée pour les stocks à rotation lente. Ces ajustements seront signalés dans les notes relatives aux états financiers, et la valeur nette tout comme la valeur marchande seront comptabilisées dans les actifs courants présentés dans les états financiers.

48. Le Comité des commissaires aux comptes a approuvé la méthode et les missions de maintien de la paix ont commencé à l'appliquer dans leurs opérations.

Soldes d'ouvertures et essais à blanc

49. La Division de la comptabilité a achevé les préparatifs d'établissement des soldes d'ouverture pour les opérations de maintien de la paix et présenté ces soldes au Comité des commissaires aux comptes en avril 2014. Ce dernier a confirmé que des progrès considérables avaient été faits en vue d'établir correctement des soldes d'ouverture conformes aux normes pour les opérations de maintien de la paix, et fait des recommandations qui ont déjà été appliquées pour la plupart. Il n'a émis aucune opinion sur les soldes, qui seront examinés dans le cadre de la vérification à l'automne 2014 des états financiers établis selon les normes IPSAS.

50. Comme prévu, des états financiers conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2013 ont été établis à blanc pour les opérations de maintien de la paix. Des données comptables authentiques ont été utilisées afin de tester l'exhaustivité des processus et nouveaux systèmes employés pour produire des états et de recenser et résoudre les éventuels problèmes. Le calendrier de mise en service d'Umoja et les changements de procédures comptables y associés, ainsi que les opérations restant à solder dans Umoja, ont entravé la bonne marche des opérations à blanc, qui se sont

achevées trois mois plus tard que prévu. Ces opérations ont néanmoins permis d'atteindre l'objectif consistant à initier les fonctionnaires à l'établissement d'états financiers conformes aux normes et à mettre en place des modalités d'essai et de validation des changements à apporter aux systèmes et processus.

Établissements des états financiers

51. Les états financiers des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2014 seront les premiers produits selon les normes IPSAS. Un processus rigoureux a été mis en œuvre à cette fin; c'est ainsi que des instructions détaillées ont été mises au point pour mener les dernières activités (concernant le traitement des créances, des dettes, des éléments de trésorerie, des avantages du personnel, des provisions et éventualités, des biens immobiliers, des actifs corporels et des stocks, notamment), puis examinées dans le détail avec les missions au cours d'un atelier spécialisé et, enfin, appliquées dans les missions avec l'aide des équipes dépêchées par le Siège.

52. L'atelier s'est déroulé à Entebbe en mai 2014, avec la participation des principaux fonctionnaires des finances des missions et du Centre de services régional. Le programme comportait trois éléments : a) module Finances d'Umoja et tenue de la balance Umoja, visant à compléter la formation existante et à administrer un test de certification à l'application des processus financiers; b) conventions IPSAS et vérification détaillée des instructions de clôture; et c) gestion des biens immobiliers des missions dans Umoja.

53. Grâce aux dispositions susvisées, ainsi qu'à la détermination et à la coopération de toutes les parties intéressées, les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS concernant les missions de maintien de la paix auront été établis pour le 30 septembre 2014, comme prévu.

Entités autres que les opérations de maintien de la paix

Soldes d'ouverture et opérations à blanc

54. Les autres entités du Secrétariat ont commencé à tenir leurs comptes conformément aux normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014. Pour préparer cette transition, des instructions pour l'établissement des soldes d'ouverture ont été communiquées aux différents bureaux au cours du quatrième trimestre 2013 et mises en œuvre dans le cadre d'ateliers consacrés à l'application détaillée des normes, à Genève et à New York. Les soldes d'ouverture soumis par les bureaux sont actuellement vérifiés et consolidés; le Comité des commissaires aux comptes les examinera en octobre 2014 afin que les modifications et mises à jour recommandées puissent être opérées à temps pour l'établissement d'ici au 31 mars 2015 des premiers états financiers conformes aux normes concernant le reste du Secrétariat.

55. Tout comme cela s'est fait pour les opérations de maintien de la paix, des états financiers ont été établis à blanc au 30 juin 2014, soit six mois après le début de la comptabilisation selon les normes IPSAS. Des instructions ont été diffusées et les opérations à blanc se poursuivent.

56. Les éventuelles lacunes seront comblées rapidement afin que les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS répondent aux normes de qualité, de transparence et d'exactitude attendues du Comité des commissaires aux comptes. On s'attachera particulièrement à enrichir les données enregistrées dans les systèmes informatiques existants et à les transformer en information conforme aux

normes; en effet, Umoja n'est pas encore déployé dans la plupart des entités autres que les opérations de maintien de la paix et il n'existe pas à l'échelle de l'Organisation de plateforme informatique pour la comptabilisation des biens immobiliers, des immobilisations corporelles et des stocks. La mise à l'essai des dispositions transitoires constitue donc un aspect essentiel des opérations menées à blanc pour les entités autres que les opérations de maintien de la paix.

Établissement des états financiers

57. Des instructions seront mises au point pour la clôture des comptes et l'établissement des états financiers, en tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'examen des soldes d'ouverture et des enseignements tirés des essais à blanc. Elles devraient être publiées en novembre 2014 et un atelier sur l'établissement d'états financiers conformes aux normes devrait avoir lieu, en vue de leur application, en décembre 2014. La Division de la comptabilité suivra les progrès accomplis et donnera des conseils personnalisés au cours du processus d'établissement des états et, en cas de besoin, dépêchera des fonctionnaires pour aider les bureaux à faire en sorte que les états financiers concernant les entités autres que les opérations de maintien de la paix soient prêts au 31 mars 2015.

F. Collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes

58. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné la mise en application des normes IPSAS à l'Organisation dans son quatrième rapport sur la question (A/69/155). Il a constaté qu'en dépit de sa complexité le passage aux normes était bien géré, et indiqué que l'établissement des soldes d'ouverture avait bien progressé, que la comptabilisation des stocks était désormais conforme aux normes, et que les travaux avançaient en ce qui concerne l'élaboration des plans de valorisation des avantages procurés par les normes IPSAS.

59. S'il a indiqué n'avoir aucune préoccupation majeure, le Comité n'en a pas moins signalé que plusieurs éléments risquaient d'entraver l'application des normes. De nouveaux retards dans la mise en service d'Umoja et le volume important d'opérations n'ayant pas fait l'objet d'un rapprochement pouvaient nuire à la capacité des missions de maintien de la paix de produire des données IPSAS fiables. Le Comité a pris note de la difficulté qu'il y aurait à assurer l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude de l'information consolidée portée dans le livre de la comptabilité selon les normes IPSAS créé dans le SIG du fait de l'utilisation de multiples systèmes pour enregistrer les données relatives aux opérations. Enfin, il a indiqué que les ressources dont les missions de maintien de la paix et les bureaux extérieurs devaient disposer n'étaient pas toujours suffisantes. Chacun de ces risques a fait l'objet d'un suivi attentif et des mesures ont été prises pour les atténuer.

G. Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur la charge de travail

60. Comme indiqué dans le rapport précédent (voir A/68/351, par. 66), le Secrétariat a établi en avril 2013 à l'intention de la Cinquième Commission de

l'Assemblée générale un document de séance concernant les incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les travaux de l'ONU et de ses fonds et programmes, du Comité des commissaires aux comptes, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission. Se fondant sur l'expérience des autres organismes des Nations Unies ayant déjà mis en application les normes, il y indiquait que la taille des états financiers des entités du Secrétariat présentant l'information financière augmenterait d'environ 30 % à 50 %.

61. Avant l'adoption des normes IPSAS, aussi bien la Cinquième Commission que le Comité consultatif examinaient les prévisions budgétaires et les états financiers une année sur deux, en alternance, car les états financiers étaient publiés sur une base biennale, sauf pour les opérations de maintien de la paix. Or, les normes IPSAS prescrivent la présentation d'états financiers annuels; ce qui fait que ces derniers seront examinés tous les ans, et non plus tous les deux ans. L'adoption des normes se traduira ainsi pour le Comité consultatif par une augmentation du nombre des rapports à examiner au cours de l'année du budget. Outre le rapport du Secrétaire général, il devra examiner 31 rapports des commissaires aux comptes⁴, ce qui aura une incidence sur chaque phase de la préparation des rapports (auditions, résumés analytiques et établissement des projets). On estime que la Cinquième Commission pourra avoir besoin de plus de temps pour examiner les états financiers sous leur nouvelle présentation, en plus des 2,5 à 3 séances de trois heures qu'elle y consacrait habituellement avant l'adoption des normes IPSAS.

H. Valorisation des avantages

62. Dans son rapport (A/60/846/Add.3), le Secrétaire général a proposé d'adopter les normes IPSAS et en a souligné cinq grands avantages. L'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS et prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit tiré profit de tous les avantages associés à leur application.

63. Les cinq grandes catégories d'avantages ont été précisées et présentées dans un plan de valorisation des avantages qui a été approuvé par le Comité directeur pour les normes IPSAS en juin 2014. Ce plan suit une structure détaillée comprenant notamment les principaux indicateurs de résultat en tant que mesures initiales. Il vise à définir des champs d'application et résultats escomptés, préciser les responsabilités touchant la valorisation des avantages et désigner les parties responsables, tout en déterminant les mesures nécessaires, les échéances et les étapes d'exécution. Les cinq catégories sont énumérées ci-après, avec un résumé de chaque avantage initial escompté :

a) Alignement sur les meilleures pratiques comptables : application de normes comptables de qualité conçues pour le secteur public par un organisme indépendant;

b) Meilleure gestion de l'actif et du passif; utilisation plus ciblée des ressources; dépenses d'équipement davantage mises en évidence, réduction du montant des contributions dues de longue date, comblement du déficit de financement des passifs liés au personnel, en particulier de l'assurance maladie après la cessation de service, pour les postes financés par des ressources

⁴ Ces rapports ne paraissaient pas l'année du budget avant l'adoption des normes IPSAS, car ils étaient établis tous les deux ans en vertu des normes comptables du système des Nations Unies.

extrabudgétaires; et amélioration de la gestion des immobilisations et des stocks, des produits liés aux contributions extrabudgétaires et des provisions;

c) Obtention d'informations plus complètes sur les coûts : amélioration de la prise de décisions financières, de la gestion financière et du recouvrement des coûts;

d) Amélioration de la cohérence et de la comparabilité des états financiers : augmentation du nombre de mesures de gestion financière prises à l'échelle du système des Nations Unies et amélioration de la gestion des risques financiers à long terme;

e) Renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité : obtention et utilisation plus fréquentes de données financières complètes, amélioration de la répartition des tâches et meilleure application du principe de responsabilité dans l'exécution du budget.

64. Le plan de valorisation des avantages des normes IPSAS a été présenté au Comité de gestion en juillet 2014 et un plan légèrement révisé compte tenu des observations des membres du Comité devrait être approuvé au quatrième trimestre de 2014.

65. Les avantages seront valorisés à des degrés divers au cours de l'application, à mesure que l'Organisation s'habitue au processus annuel d'établissement des états financiers et l'automatise. Certains avantages ressortiront mieux dès les premières phases de l'adoption (par exemple l'amélioration de la gestion des immobilisations, compte tenu de l'existence d'un registre complet des actualisations et de comptes d'inventaires actualisés) et d'autres se matérialiseront à moyen ou à long terme (tels que la gestion des risques à long terme par l'utilisation d'informations cohérentes et comparables générées annuellement). Les avantages évolueront également au cours du temps et le plan devra donc être ajusté et adapté aux besoins de l'Organisation à mesure que grandit son expérience de l'utilisation des normes IPSAS.

66. L'élaboration de mécanismes de suivi de la valorisation des avantages a également commencé. Ceux-ci seront déployés dans l'ensemble des organismes (maintien de la paix et autres) et les plans de valorisation des avantages des normes IPSAS et d'Umoja seront alignés. L'Organisation pourra ainsi tirer le meilleur parti des deux initiatives et éviter les chevauchements. Des formations ciblées seront nécessaires dans d'autres domaines, tels que l'utilisation des données par les hauts responsables. Elles seront conçues comme une mesure de mise en œuvre supplémentaire en vue de la valorisation des avantages. Le Comité de gestion examinera également les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan.

Durabilité de la mise en œuvre des normes IPSAS

67. À la mi-2015, toutes les entités des Nations Unies établissant des rapports financiers sont supposées avoir produit des états financiers conformes aux normes IPSAS et reçu une opinion du Comité des commissaires aux comptes. À la fin de 2015, l'équipe chargée du projet IPSAS devrait commencer à mettre fin aux activités postérieures à la mise en œuvre. On considère cependant qu'après la phase postérieure à la mise en œuvre du projet IPSAS, il faudra conserver au sein de l'Organisation une structure d'appui chargée de la durabilité de la mise en œuvre à long terme.

68. La phase postérieure à la mise en œuvre comprend donc un examen de la durabilité du projet qui aboutira à un plan de durabilité détaillé sur la base des enseignements tirés de la phase de mise en œuvre, ainsi que de l'expérience d'autres organisations du système des Nations Unies. Une des principales activités en ce sens sera la publication d'une déclaration relative aux contrôles internes, recommandée par le Comité des commissaires aux comptes, ce qui suppose la mise en place de structures de contrôle au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les missions sur le terrain. D'autres activités concernant la durabilité seront le suivi des activités du Conseil des normes IPSAS, la tenue à jour du cadre réglementaire afin de donner effet aux modifications des normes et à celles qu'elles entraînent dans les systèmes, une formation continue aux normes IPSAS, la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des compétences axée sur l'analyse des informations financières générées par l'adoption des normes IPSAS et la gestion des avantages qui en découlent.

69. Ces activités constituent le cadre du plan de durabilité qui sera mis au point en 2015 et mis en œuvre en 2016. Elles sont particulièrement importantes au niveau du Secrétariat, puisque les structures d'appui à la mise en œuvre des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies seront réduites à leur plus simple expression en 2016.

70. Un autre aspect de la durabilité de la mise en œuvre sera le passage intégral à Umoja pour l'enregistrement des données figurant dans les états financiers conformes aux normes IPSAS. La comptabilisation des actifs des opérations de maintien de la paix se fera donc intégralement dans Umoja et les dispositions transitoires, très gourmandes en ressources et risquées du point de vue de l'intégrité des données, ne pourront être maintenues.

I. Budget et dépenses du projet

71. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé les crédits nécessaires à la mise en route du processus d'application des normes IPSAS. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif, par source de financement, des dépenses engagées pendant les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013, du montant initial des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 et des dépenses engagées au titre de cet exercice au 30 juin 2014.

72. L'équipe IPSAS ONU compte quatre postes imputés sur le budget ordinaire et quatre emplois de temporaire financés à l'aide du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ses compétences spécialisées ont été réunies progressivement et renforcées soigneusement afin d'appuyer les fonctions transversales nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS dans l'ensemble des activités de l'ONU. Elle bénéficie également de l'appui d'un groupe de vacataires recrutés pour leurs connaissances spécialisées ou leur expérience. Collectivement, elle peut apporter l'éventail des compétences nécessaires pour appuyer l'adoption des normes IPSAS à l'ONU.

73. Cette équipe IPSAS centrale sera mobilisée bien au-delà de la mise en œuvre initiale des normes IPSAS en 2014 par la gestion d'une architecture informatique transitoire complexe, en attendant la mise en service intégrale d'Umoja, ainsi que par le besoin constant d'orientation concernant les normes IPSAS.

74. Conscients de cette réalité et de la nécessité de s'en tenir au budget estimatif de 27 millions de dollars⁵, les responsables du projet cherchent à en contenir les coûts autant que possible et demandent pour chaque exercice le moins de crédits possible sans toutefois compromettre la capacité de mener à bien l'application des normes, s'efforçant de faire durer les ressources aussi longtemps que possible jusqu'à la mise en service intégrale d'Umoja.

Budget et dépenses du projet adoption des normes IPSAS à l'ONU

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses effectives				Crédits initialement ouverts 2014-2015	Dépenses effectives 2014-2015 ^a	Total dépenses effectives 2006-2014 ^a
	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013			
Budget ordinaire							
Postes	370,4	1 270,6	1 164,1	1 163,6	1 232,1	206,4	4 175,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	370,6	573,6	–	–	944,2
Consultants	–	–	272,9	–	–	–	272,9
Voyages	10,2	46,6	149,7	76,2	102,5	–	282,7
Services contractuels	16,4	0,3	20,5	14,3	21,7	12,5	64,0
Autres	10,9	24,2	43,6	22,8	23,5	1,8	103,3
Chapitre 29B, (Bureau de planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	407,9	1 341,7	2 021,4	1 850,5	1 379,8	220,7	5 842,2
Chapitre 32 (Activités administratives financées en commun)	427,1	732,2	– ^b	551,6	425,3	118,5	1 829,4
Total partiel	835,0	2 073,9	2 021,4	2 402,1	1 805,1	339,2	7 671,6
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324,2	547,6	599,1	1 361,0	1 853,4	570,3	3 402,2
Consultants	–	–	232,5	5 234,9	4 499,4	323,7	5 791,1
Voyages	–	2,6	27,1	367,1	404,5	355,3	752,1
Divers	–	–	–	14,2	65,5	9,1	23,3
Total partiel	324,2	550,2	858,7	6 977,2	6 822,8^d	1 258,4	9 968,7
Total	1 159,2	2 624,1	2 880,1	9 379,3^e	8 627,9^e	1 597,6^f	17 640,3

(Voir notes page suivante)

⁵ Le montant estimatif de 27 millions de dollars comprend 12,8 millions de dollars provenant du compte d'appui, 10 millions de dollars du budget ordinaire et 4,2 millions de dollars des ressources extrabudgétaires (voir A/67/564, par. 17).

(Notes du tableau)

^a Dépenses effectivement engagées au 30 juin 2014 (données arrêtées le 28 août 2014),

^b Dépenses intégralement financées au moyen des soldes des exercices antérieurs.

^c Le total des dépenses pour l'exercice 2012-2013 ne comprend pas 1,5 million de dollars de fonds extrabudgétaires utilisés par les commissions régionales et les bureaux hors Siège.

^d Crédit ouvert calculé au prorata pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, crédit approuvé au titre du maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015 et montant estimatif au titre du maintien de la paix calculé au prorata pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 décembre 2015.

^e Le total des crédits ouverts ne comprend pas 1,5 million de dollars de fonds extrabudgétaires alloués aux commissions régionales et aux bureaux hors Siège.

^f Le total des dépenses pour l'exercice 2014-2015 ne comprend pas 831 512 millions de dollars de fonds extrabudgétaires utilisés par les commissions régionales et les bureaux hors Siège au 30 juin 2014.

^g Dépenses cumulées depuis le début du projet en 2006 jusqu'au 30 juin 2014 (données arrêtées le 28 août 2014); ce montant ne comprend pas 2 331 512 dollars de fonds extrabudgétaires alloués aux normes IPSAS.

III. Mise en application des normes IPSAS dans l'ensemble des organismes des Nations Unies

75. Vingt et un des 24 organismes du système des Nations Unies ont mené à bien l'application des normes IPSAS. Poursuivant sur leur lancée des grandes réalisations des premières années de l'application, ils ont reçu des vérificateurs des opinions sans réserve pour l'année 2013. Ils continuent de mener toute une série d'activités postérieures à la mise en œuvre non sans coût ni sans difficultés mais essentielles pour asseoir la mise en œuvre des normes IPSAS sur le long terme et en recueillir tous les avantages.

76. Les trois organisations, pour lesquelles l'adoption est prévue en 2014, devraient produire comme prévu leurs premiers états financiers conformes aux normes IPSAS. L'état de l'application à l'ONU est présenté dans le présent rapport. La FAO et l'OMT ont franchi avec succès plusieurs étapes cruciales, notamment l'établissement de soldes d'ouverture et d'états financiers à blanc conformes aux normes IPSAS.

77. Les organismes continuent de collaborer dans le cadre du Groupe de travail des normes comptables afin de réaliser leurs objectifs d'application des normes IPSAS et de la période postérieure à l'application. Le Groupe de travail continue d'être un lieu d'échange essentiel où les organisations font part de leurs difficultés et préoccupations et tirent parti des expériences et enseignements recueillis.

78. Le Groupe de travail et l'équipe IPSAS mènent quatre grandes catégories d'activités, décrites ci-dessous, pour appuyer et soutenir la mise en œuvre des normes IPSAS par l'ensemble des organismes.

Échanges avec le Conseil des normes IPSAS

79. Le Groupe de travail suit de près les travaux du Conseil des normes IPSAS, eu égard à leurs incidences pour les organismes des Nations Unies. Suivre les travaux du Conseil et fournir un retour sur ses documents au nom du Groupe de travail sont une activité essentielle de l'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système. Cette équipe, encadrée par le Groupe de travail, a participé aux réunions

trimestrielles du Conseil des normes IPSAS au premier semestre de 2013 et au second semestre de 2014, et communiqué les avis du système des Nations Unies sur le cadre conceptuel aux fins des états financiers à usage général des entités du secteur public. Elle a également procédé à un examen des exposés-sondages 48 à 52 sur la comptabilité pour des intérêts dans d'autres entités, évaluant les possibilités et risques que les modifications proposées par le Conseil des normes IPSAS pour l'établissement d'états financiers distincts et consolidés entraînaient pour les organismes du système des Nations Unies. L'issue de l'examen a fait l'objet d'une discussion lors de la visioconférence du Groupe de travail en avril 2014.

Consignes comptables

80. À partir de 2007, lorsque les principes directeurs pour l'application des normes IPSAS à l'ensemble du système ont été jugés suffisamment solides, l'équipe chargée du projet IPSAS dans l'ensemble du système s'est employée à diffuser des consignes sur les exigences propres aux normes IPSAS en fonction des besoins des organismes des Nations Unies. En 2013, elle a présenté un document technique de réflexion sur les avantages pour le personnel, axé sur la classification des avantages, l'examen de celle-ci dans tous les organismes des Nations Unies et une évaluation des modifications des normes IPSAS qui pourraient affecter cette classification à l'avenir. Ce document traitait également des hypothèses régissant les évaluations actuarielles, de la fréquence de ces évaluations et de l'utilisation du taux d'actualisation. Le Groupe de travail l'a approuvé en septembre 2013 après incorporation des commentaires des organismes.

81. À la même réunion, les membres ont été informés au moyen de présentations et de discussions des incidences des normes IPSAS 28 à 30 (instruments financiers : présentation, comptabilisation et évaluation, et informations à fournir) ainsi que des phases 1 à 4 du cadre conceptuel du Conseil des normes IPSAS, censées permettre aux organismes de prendre la mesure des changements et de s'y préparer.

Groupes de discussion

82. Puisque davantage d'organismes comprennent mieux les normes IPSAS et que la collaboration à l'échelle du système porte de plus en plus sur des questions techniques précises et sur les incidences pratiques d'une mise en œuvre durable, le Groupe de travail organise chaque année des groupes de discussion thématiques animés par ses membres, avec l'appui de l'équipe IPSAS. Un des groupes créés au cours de l'exercice précédent a continué d'examiner des questions touchant la communication de données sur les stocks et les données de vie utiles des immobilisations corporelles, et deux nouveaux groupes créés en avril 2014 s'intéressent a) aux immobilisations incorporelles et à la comptabilisation des immobilisations avec peu de justificatifs, et b) à une base de données des services communs et locaux communs.

83. Grâce à ces groupes de discussion et d'autres échanges d'informations thématiques, les organismes des Nations Unies peuvent bénéficier des compétences spécialisées de l'ensemble du système, adopter dans la mesure du possible des positions communes pour améliorer la comparabilité de leurs états financiers et présenter au Conseil des normes IPSAS une position harmonisée pour l'ensemble du système.

Gestion de la diversité comptable

84. Les normes IPSAS, recommandations fondées sur des principes, laissent une certaine marge d'appréciation et de manœuvre quant à leur mise en œuvre. Leur application des normes aux différents modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies est susceptible de faire naître des divergences entre les règles comptables de différents organismes. D'autres différences peuvent naître de divergences dans l'interprétation des normes ou de leur manque de clarté en ce qui concerne le fonctionnement d'organismes internationaux. Dans la mesure où des divergences ne découlant pas de différences de situation ou de mode de fonctionnement pourraient nuire à la comparabilité des états financiers des organismes des Nations Unies, le Groupe de travail s'emploie à approfondir l'analyse et l'énoncé des traitements comptables que permettent les normes.

85. À l'issue d'un examen prolongé, le Groupe de travail a conclu que certaines différences de comptabilisation des produits d'opérations sans contrepartie directe étaient inévitables compte tenu des différences de modes de fonctionnement et des divergences pratiques dans le traitement de ces produits. Le Groupe de travail a commandé une étude comparative de la manière dont certaines opérations sont présentées dans les états financiers, afin d'harmoniser dans la mesure du possible la présentation d'opérations similaires. Cette étude a été présentée à la visioconférence du Groupe de travail en avril 2014, et la terminologie commune suggérée sera discutée plus avant à la réunion de septembre 2014. L'équipe IPSAS pour l'ensemble du système a également actualisé et enrichi son étude comparative des conventions comptables concernant la comptabilisation des produits et en a communiqué les résultats au Groupe de travail en avril 2014. À la même réunion, elle a été priée de réaliser une étude comparative des conventions comptables concernant les immobilisations, dont les résultats seront présentés à la réunion du Groupe de travail en septembre 2014.

Questions diverses

86. Le Groupe de travail continue de collaborer avec le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de régler des questions communes et récurrentes de communication des informations financières et d'audit, et de favoriser des relations plus productives et plus interactives avec les auditeurs externes à l'échelle du système. Une délégation du Groupe technique a participé aux réunions du Groupe de travail en septembre 2013 et avril 2014. À la réunion de septembre 2014, un représentant du Groupe technique a présenté un exposé, soulignant l'objectif commun visé par les deux groupes : des états financiers de haute qualité, conformes aux normes IPSAS et recevant une opinion sans réserve.

87. Alors que l'équipe chargée de la mise en œuvre à l'échelle du système continue de fournir un appui précieux au Groupe de travail des normes comptables, des discussions se poursuivent afin de déterminer comment poursuivre ce travail essentiel après 2015, lorsque le projet est censé être institutionnalisé à l'ensemble du système.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

88. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport, notamment de l'état d'avancement du plan de valorisation des avantages et du cadre proposé pour la mise en œuvre durable des normes IPSAS.
